

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt février**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

**Excusés par procuration :**

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 19 février 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 19 février 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 février 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 19 février 2025

**Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : François SALAGNAC

**Objet :** Attribution du marché relatif à la rénovation énergétique du local association de Soudanas

**Délibération 2025 - 09**

Afin de procéder à la rénovation énergétique du local associatif de Soudanas, une consultation a été lancée le 29 novembre 2024 sous la forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros H.T. en application de l'article 142 de la loi du 07 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP).

Le montant total des travaux est estimé à 89 900,00€ HT. Le marché est alloti tel que :

- Lot n°1 : Ravalement – Étanchéité des parois
- Lot n°2 : Nettoyage couverture

- Lot n°3 : Menuiseries extérieures PVC
- Lot n°4 : Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds
- Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°6 : Carrelages – Faiences
- Lot n°7 : Sols souples
- Lot n°8 : Peinture
- Lot n°9 : Électricité (en régie)
- Lot n°10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires

Le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Néanmoins, l'une des candidatures enregistrées se révèle être de nature à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de la fonction de Maire confiée à Monsieur Fabien DOUCET, considérant que :

- La société BIGMAT SOCOMAT a déposé une offre
- Monsieur Fabien DOUCET entretient un lien professionnel avec la société BIGMAT SOCOMAT

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, Monsieur le Maire a pris un arrêté de déport en date du 07 février 2025. En vertu de cet arrêté, il appartient au Conseil Municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à la rénovation énergétique du local associatif de Soudanas.

Ainsi Monsieur Fabien DOUCET s'abstiendra d'exercer ses fonctions et compétences en tant que Maire de la Commune de Panazol, en toute matière, à toutes les étapes et pour tous les actes relatifs à la procédure de passation du marché n°2024-76, et notamment :

- S'abstiendra de participer à tout débat ou délibération du Conseil municipal, ainsi qu'à toute commission d'attribution de cette procédure,
- S'abstiendra de s'informer du déroulement du dossier, et de donner de quelconques instructions aux agents de la Commune,
- S'abstiendra de signer tout document ayant trait au contrat découlant de l'attribution de cette procédure.

Monsieur le Maire a désigné Mme Marie-Pierre ROBERT, Adjointe au Maire en charge des Finances, pour le suppléer en toute matière, à toutes les étapes et pour signer tous les actes relatifs à la procédure de passation susvisée ainsi qu'à l'attribution du contrat en découlant.

Le Conseil Municipal est donc invité à attribuer les lots du marché relatif à la rénovation énergétique du local associatif de Soudanas conformément à l'analyse des offres exposée ci-après :

Lot n°	Intitulé du lot	Candidat ayant remis l'offre la mieux-disante	Montant
1	Ravalement – Étanchéité des parois	CHARIER	4 950,68 € H.T.
2	Nettoyage couverture	CHARIER	4 500,00 € H.T.

Lot n°	Intitulé du lot	Candidat ayant remis l'offre la mieux-disante	Montant
3	Menuiseries extérieures PVC	BIGMAT	8 745,73 € H.T.
4	Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds	PIERRE FAURE	17 653,59 € H.T.
5	Menuiseries intérieures bois	DIATAXI	5 411,53 € H.T.
6	Carrelages – Faïences	ALBA CARRELAGE	7 136,15 € H.T.
7	Sols souples	SOLS BOUTIC	5 600,00 € H.T.
8	Peinture	NONY PEINTURES	6 144,43 € H.T.
9	Électricité	Réalisé en régie par la commune de Panazol	
10	Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires	LEMAIRE	13 086,74 € H.T.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 142 de la loi du 07 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) ;

**VU** le Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, prévoyant une dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont le besoin est estimé à moins de 100 000 € HT ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024, et notamment son alinéa 3° portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

**VU** les offres adressées par les candidats et le rapport d'analyse des offres ;

**VU** l'arrêté de déport du Maire en date du 07 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public pour la rénovation énergétique du local associatif de Soudanas ;

**CONSIDÉRANT** que 8 plis ont été remis dans les délais et formes prescrits par le règlement de consultation et qu'aucune entreprise ne s'est excusée de ne pas remettre d'offre ;

**CONSIDÉRANT** que ces plis se répartissaient en 9 offres ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune offre n'a été jugée irrégulière, inacceptable ou inappropriée ;

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE DÉCLARER** fructueuse la consultation objet de la présente délibération
- **DE RETENIR** comme attributaires des marchés les entreprises suivantes :

Lot n°	N° marché	Intitulé du lot	Titulaires	Montant	Délai d'exécution
1	2024-76-01	Ravalement – Étanchéité des parois	CHARIER	4 950,68 € H.T.	3 mois hors préparation de chantier (1 mois)
2	2024-76-02	Nettoyage couverture	CHARIER	4 500,00 € H.T.	

Lot n°	N° marché	Intitulé du lot	Titulaires	Montant	Délai d'exécution
3	2024-76-03	Menuiseries extérieures PVC	BIGMAT	8 745,73 € H.T.	3 mois hors préparation de chantier (1 mois)
4	2024-76-04	Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds	PIERRE FAURE	17 653,59 € H.T.	
5	2024-76-05	Menuiseries intérieures bois	DIATAXI	5 411,53 € H.T.	
6	2024-76-06	Carrelages – Faïences	ALBA CARRELAGE	7 136,15 € H.T.	
7	2024-76-07	Sols souples	SOLS BOUTIC	5 600,00 € H.T.	
8	2024-76-08	Peinture	NONY PEINTURES	6 144,43 € H.T.	
9	2024-76-09	Électricité	Réalisé en régie par la commune de Panazol		
10	2024-76-10	Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	LEMAIRE	13 086,74 € H.T.	

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget général pour l'exercice en cours ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la désignation de Madame Marie-Pierre ROBERT pour signer tous les actes relatifs à la procédure de passation et d'exécution dudit marché.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 20 février 2025

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/02/2025

Publié ou notifié

21/02/2025

PANAZOL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB09

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/02/2025

Objet : Attribution du marché relatif à la rénovation énergétique du local association de Soudanas

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 20/02/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib09-attribution du marché renov energetique du local association Soudanas.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250220-DELIB09-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/02/2025